

N° VP	VP 267
Libellé	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement
Unité	Nombre entier
Type	Variable de performance
Utilisé pour le calcul de l'indicateur :	P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif
Utilisé pour la consolidation de l'indicateur :	
Commentaires et précisions	<p>Cette notion est définie par l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.</p> <p>Parmi les 3 catégories d'installations suivantes considérées non conformes au titre de cet article :</p> <p>a) Installations présentant des dangers pour la santé des personnes ;  b) Installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement ;  c) Installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs.</p> <p><b>seule la catégorie c) est à comptabiliser pour le calcul de cette variable, ceci pour toutes les installations contrôlées depuis le début du service.</b></p> <p><b>A noter :</b> la VP.267 est introduite dans le calcul de l'indicateur P301.3 seulement à partir de l'exercice 2013 (arrêté du 2 décembre 2013).</p> <p>Cette variable n'apparaît donc à la saisie qu'à partir de cet exercice.</p> <p><b>Cette donnée est répertoriée dans le <a href="#">diagramme complet de dénombrement des installations d'un SPANC</a> ou le <a href="#">diagramme simplifié</a></b></p>
Version	4/181127
Date	27/11/18